

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt-neuf Août deux mil vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Mélodie LEGALLOIS, José PEREIRA, Christophe REFFIENNA.

Absents excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE, Carole MACHARES pouvoir à Corinne, COURCIER, Béatrice MARAND, Yvon PERROT

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Corinne COURCIER

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Corinne COURCIER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 01 Juillet 2025.

Délibération pour la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

L'application de la formule selon le décret 2007-606 du 25/04/2007, donne le droit à la commune à une redevance de 310,07€ pour une longueur de 3382m et la revalorisation de l'indice ING soit :

$$PR = ((0.035\text{€} \times L) + 100\text{€}) \times 1.42$$

LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacques RIVIERE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 08/09/2025
Et publication ou notification du : 08/09/2025
AUNAY SOUS CRECY, le 08/09/2025

